



Date de dépôt : 12 février 2025

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de Jennifer Conti : planification FO18** **2023-2028**

En date du 24 janvier 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Selon la feuille de route du DIP 2023-2028 :

« La Confédération et les cantons se sont fixé pour objectif d'atteindre un taux de certification de 95% pour une classe d'âge, pour tous les jeunes jusqu'à 25 ans. Avec un taux de 86,6%, le canton de Genève n'a pas atteint cet objectif. De nombreux jeunes ne parviennent pas à entrer directement en première année dans une formation qualifiante, et les offres préparatoires fragilisent bien souvent leur trajectoire de formation. Les dispositifs de FO18 mêmes ne parviennent pas à améliorer significativement le taux de certification. L'ES II devra donc questionner et réformer l'offre préqualifiante en détectant mieux les risques de décrochage, en évaluant et en adaptant les mesures proposées, et en aiguillant mieux les jeunes vers des solutions adaptées à leur profil spécifique. »¹

Dans cette perspective :

- ***Quelle est la planification pour 2023-2028 ?***
- ***Combien de jeunes sont prévus dans chaque dispositif (aussi bien public que privé) du canton pour 2023-2028 ?***

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.

¹ Feuille de route du DIP 2023-2028, p. 15.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Quelle est la planification pour 2023-2028 ?

Depuis le déploiement de l'obligation de se former jusqu'à 18 ans, l'objectif poursuivi est d'améliorer en continu les mesures proposées aux jeunes du « préqualifiant ».

En octobre 2023, un audit du service d'audit interne (SAI) sur le public des jeunes en situation de rupture scolaire a recommandé des améliorations à apporter au niveau de l'enseignement secondaire II, du cycle d'orientation, des relations entre le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) et les dispositifs externes. Les bases réglementaires doivent également être mises à jour.

Suite à cet audit, il a été décidé de conduire des travaux visant à réformer l'offre préqualifiante au sens large (détection précoce des jeunes en risque de rupture, prise en charge du public cible, aiguillage sur les mesures et articulations entre elles, évaluations des mesures, et toutes autres problématiques qui seront identifiées). Compte tenu du grand nombre d'acteurs impliqués, un plan d'actions sur 3 ans a été adopté.

En 2024, un organe de pilotage du préqualifiant, composé de l'ensemble des directions générales du DIP, a été créé, dont la mission est d'assurer le pilotage des mesures destinées aux jeunes en situation de rupture scolaire ou présentant un risque de le devenir.

Durant les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026, des groupes de travail sont et seront chargés :

- d'identifier les profils types d'élèves basés sur le développement d'un référentiel commun aux directions générales;
- d'identifier et de signaler les situations depuis le cycle d'orientation;
- de définir les contenus de la future offre (tronc commun et options);
- d'apparier les profils et l'offre;
- de redéfinir la gouvernance, l'organisation de l'offre, les flux des élèves au sein de l'offre et par semestre;
- de prévoir un modèle de suivi des élèves par « case management »;
- d'identifier le besoin en formation continue et en supervision pour les enseignants/professionnels;
- d'améliorer le pilotage des dispositifs externes financés par le DIP.

Le projet de réforme du préqualifiant devrait être adopté en juin 2025, pour une mise en œuvre dès la rentrée scolaire 2026.

Combien de jeunes sont prévus dans chaque dispositif (aussi bien public que privé) du canton pour 2023-2028 ?

- A la rentrée scolaire 2024, les jeunes mineurs du préqualifiant occupaient 1311 places dans l'offre de l'enseignement secondaire II (ESII), 70 places dans les dispositifs externes financés par le DIP et 35 nouvelles places dans le dispositif « Explore » de la Fondation ForPro.
- A la rentrée scolaire 2025, il est prévu le même nombre de places dans l'offre publique selon les prévisions de l'ESII, 70 places dans les dispositifs externes financés par le DIP et 75 places dans le dispositif « Explore » de la Fondation ForPro.
- Pour les rentrées scolaires suivantes, il s'agira d'estimer les places nécessaires, tant en volume qu'en qualité, en fonction des besoins des élèves, de l'évolution et de l'évaluation de l'offre et de l'impact de la mise en œuvre de la réforme du préqualifiant.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :

Nathalie FONTANET